



Avec le soutien financier de la Commission européenne

Note de présentation de l'atelier consacré à la Gestion des déchets en territoires insulaires

La gestion des déchets d'un territoire est une responsabilité des autorités publiques. Elle doit être élaborée à long terme, en impliquant les acteurs socio-économiques du territoire, et de façon globale (depuis la prévention jusqu'à la valorisation).

Aux critères « classiques » de l'ensemble des territoires, viennent s'ajouter pour les territoires insulaires de l'Océan Indien des spécificités : un espace foncier restreint, une dépendance énergétique à limiter, un patrimoine touristique à protéger, ... La stratégie de gestion des déchets doit s'adapter à ces contraintes pour les transformer en atouts pour les territoires.

1. *Caractéristique des territoires insulaires dans l'Océan Indien*

La question de la gestion des déchets, est une problématique forte pour l'ensemble des territoires. Elle devient une question aigüe pour les territoires insulaires qui sont confrontés à une double spécificité :

- **Foncière** : des territoires non extensibles et de l'espace « consommable » restreint,
- **Import/export** : des flux onéreux d'exportation des déchets et d'importation d'énergie,

En comparaison, des territoires continentaux peuvent « consommer » du foncier, et exporter leurs déchets dans le territoire d'à côté ayant un exutoire en cas de nécessité.

Tous les territoires insulaires sont également confrontés à des thématiques d'emplois, d'économie, d'environnement et d'énergie.

La situation devient pour des territoires insulaires de taille modeste particulièrement aigüe si ces territoires sont isolés, éloignés. La thématique de la dépendance énergétique devient extrêmement importante, l'importation de l'énergie un poste très onéreux.

Le « traitement » des déchets en zones insulaires, évolue entre 2 situations « officielles » :

- le traitement dans un Centre d'Enfouissement Technique (CET) voire dans une « décharge » municipale,
- l'exportation (via bateau) sur d'autres territoires.

Une troisième voie est le « non-traitement » avec des déchets qui sont déposés de façon sauvage au bord des routes, ...



Avec le soutien financier de la Commission européenne

2. Gestion des déchets

Une chaîne de gestion « classique » à mettre en œuvre, qui doit d'autant plus utiliser le traitement et la valorisation des déchets au service de son territoire : pour transformer ses fragilités en atouts avec et pour la population.

Planification : à court, moyen et long terme

Il s'agit d'élaborer un véritable plan de gestion des déchets (particuliers et professionnels) pour le territoire. Associer les différents acteurs du territoire doit permettre de planifier les différentes étapes de la gestion globale des déchets : prévention, collecte, tri et valorisation. Associer à cette réflexion globale, le financement du service, des actions et des outils doit être prévu.

L'objectif est de faire comprendre aux ménages et aux entreprises que ce service, mis en œuvre par la collectivité, a un coût. (Au même titre que la distribution de l'eau, de l'électricité, ...)

Gouvernance

Dans la phase d'élaboration de la planification, associer les différents acteurs (notamment associatif, ONG, ...) permettra de les impliquer dans le projet, ses actions et ses outils. Ils en seront responsables au même titre que les autorités locales. Les associer permet de les impliquer : dans l'élaboration des différents axes de la planification (prévention, collecte, tri, valorisation) puis lors des mises en application des solutions, actions, outils préconisés (mise en œuvre, suivi et évaluation).

Nature et typologie des déchets

Dans les zones insulaires, les déchets sont majoritairement de 2 natures :

Déchets organiques : déchets ayant un potentiel énergétique (produits de consommation avariés et restes de cuisine, produits végétaux, produits d'élevage, ...) qui peuvent être valorisés.

Déchets secs recyclables : plastiques, métaux, verre, ... qu'il convient de trier et de diriger vers les bonnes filières.

Prévention

Le meilleur déchet « est celui que l'on a pas à traiter ». Les actions de prévention, de sensibilisation sont essentielles. Mettre en œuvre **une politique de sensibilisation et de prévention**, notamment vers les publics jeunes, les scolaires est indispensable.

La prévention peut aussi faire l'objet de campagne de sensibilisation et d'information vers les touristes, avec des messages environnementaux forts pour préserver les espaces qu'ils sont venus parcourir. Les aéroports, lieu où des messages de prévention peuvent être diffusés vers les visiteurs.

3. Valorisation

Enfin lorsque le déchet existe il faut lui trouver une solution de traitement et à fortiori de valorisation. La solution de traitement doit être pensée en fonction de la nature des déchets et pour être au service du territoire, pour l'énergie, l'agriculture et l'emploi. Ce qui plaide pour une solution de valorisation avec des critères liés aux problématiques des territoires insulaires.

L'enfouissement des déchets est consommateur d'espaces fonciers importants, l'incinération, difficile à mettre en œuvre (au vu de la nature des déchets et des tonnages à traiter). Une autre solution, à taille humaine, peut résider dans un tri associé à une technologie de méthanisation (liquide ou solide).

En fonction de la typologie « majoritaire » de déchets en zones insulaires, 2 filières complémentaires peuvent être mise en place :

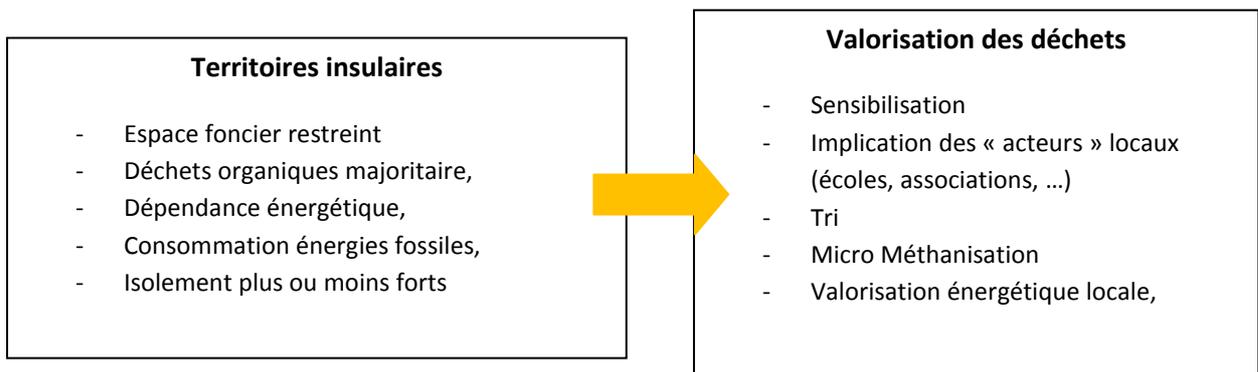
Le tri

Il permet de sortir des tonnages collectés, des déchets valorisables (plastiques, bois, ...) et d'isoler les tonnages de déchets destinés au traitement par méthanisation. Certains types de déchets pourront alors être recyclés par une exportation commerciale (CSR par exemple).

La méthanisation

A partir de déchets ménagers fermentescibles, de déchets verts ou de déchets professionnels (conserveries, élevage, abattoir, ...) organiques, un mélange des déchets permettra d'obtenir un ensemble homogène. A partir de ce mélange, la méthanisation peut se développer. A l'issue on obtiendra : du méthane que l'on peut transformer en électricité et/ou en chaleur, du compost qui pourra être utilisé ensuite en amendement agricole. L'utilisation du compost est fortement liée à sa qualité, qui dépend elle-même du tri en amont qui aura été effectué.

Ainsi l'espace foncier n'est pas affecté à plusieurs reprises (comme cela peut-être le cas avec des « décharges », une fois celle-ci arrivées en fin d'exploitation). Il préserve l'environnement, procure des emplois locaux, produit de l'énergie et du compost.





Avec le soutien financier de la Commission européenne

4. Porter le plaidoyer des Autorités locales de l'Océan indien

Cet atelier doit permettre aux autorités locales d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques.

Au cours des travaux, les Autorités locales sont invitées à mettre l'accent sur les modifications législatives, réglementaires, financières, qui pourraient être prises pour améliorer l'efficacité de la gestion des déchets au niveau local :

- Quelle répartition des rôles entre l'Etat et les villes ?
- Les transferts de compétences et de ressources sont-ils effectifs ? comment peuvent-ils être améliorés ?

Dans le cadre du partenariat stratégique avec la Commission européenne, l'AIMF a mis en place d'un groupe de plaidoyer consacré aux services essentiels, et notamment à la gestion des déchets en milieu urbain.

Le questionnaire joint doit permettre de fournir des informations précises, en vue d'élaborer des plaidoyers pour renforcer la prise en compte des problématiques des autorités locales au niveau mondial.

Les autorités locales présentes sont invitées à en prendre connaissance et à faire part de leur retour. Une étude pourrait être réalisées sur cette base dans le cadre de l'AVCOI et être portée au niveau international dans le cadre du groupe de plaidoyer.

Au moment où se négocie l'agenda mondial Habitat III, il importe de faire entendre la voix des autorités locales de l'Océan indien qui ont des problématiques très spécifiques à faire prendre en compte.

Des recommandations seront adoptées à l'issue des travaux